



- ALGERIE -

DEUX TORTIONNAIRES ALGERIENS MIS EN EXAMEN EN FRANCE

Un espoir pour les victimes dans la lutte contre l'impunité en Algérie

- URGENT -

POINT PRESSE LE MERCREDI 31 MARS 2004 A 13h. 30

Au siège de la FIDH
17 passage de la main d'or
75011 Paris
Métro Ledru Rollin

En présence de

- Maître Patrick BAUDOIN, avocat des parties civiles
- Deux témoins
- Des responsables des ONG impliquées

Paris, le 31 mars 2004 - Deux membres des milices de Relizane en Algérie, les frères Abdelkader et Hocine dit « Adda » MOHAMED, ont été mis en examen hier en fin de journée et laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

Cette mise en examen fait suite à une plainte pour torture, actes de barbarie et crimes contre l'humanité déposée en octobre 2003 devant le Procureur de la République près LE Tribunal de Grande Instance de Nîmes par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue française des droits de l'Homme et du citoyen (LDH), soutenues par la section de Relizane de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), affiliée à la FIDH en Algérie, et le Collectif des familles de disparus en Algérie.

Les milices de Relizane ont, durant la période 1994 à 1997, semé la terreur parmi la population civile, se livrant à de nombreuses exactions. Ces faits ont été régulièrement dénoncés par les organisations de défense des droits de l'Homme (voir les rapports de position de la FIDH <http://www.fidh.org/magmoyen/algerie.htm>).

Les témoignages des familles des victimes ont permis d'établir la responsabilité des deux frères MOHAMED dans un grand nombre d'actes de torture, exécutions sommaires et disparitions forcées.

A la suite de la saisine d'un juge d'instruction de Nîmes, les deux frères MOHAMED résidant en France ont été interpellés le lundi 29 mars 2004 à leur domicile, placés en garde à vue, auditionnés par les services de police judiciaire et confrontés à deux des témoins.

C'est à l'issue de cette garde à vue qu'est intervenue la mise en examen.

Alors que les crimes commis à Relizane sont demeurés totalement impunis en Algérie, la FIDH, la LDH, la LADDH et le Collectif des familles de disparus se félicitent de l'ouverture d'une information judiciaire en France et souhaitent que le juge d'instruction puisse opérer sans obstacle toutes auditions et investigations utiles dans le seul souci de la recherche de la vérité et de la détermination des responsabilités.

Rappelant que la lutte contre l'impunité constitue une nécessité incontournable pour un avenir meilleur de l'Algérie, la FIDH, la LDH, la LADDH et le Collectif des familles de disparus espèrent que l'action judiciaire entamée à Nîmes contribuera enfin à rendre justice aux victimes et à redonner espoir aux familles toujours privées de la moindre explication sur le sort de dizaines de milliers de morts ou disparus.

Toutefois, les organisations signataires tiennent aussi à manifester leur inquiétude quant à la décision de laisser les frères MOHAMED en liberté compte tenu d'une part, de la gravité des infractions reprochées, et d'autre part, des risques sérieux de les voir prendre la fuite en échappant aux obligations du contrôle judiciaire.

Elles considèrent comptables les autorités françaises du maintien à la disposition de la justice des deux miliciens poursuivis.

Enfin, elles resteront tout particulièrement attentives à ce que les témoins et leurs proches puissent bénéficier d'une protection suffisante et continuer leur combat contre l'impunité sans être inquiétés.

Contacts presse - Bureau presse de la FIDH : 33 1 43 55 25 18